



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12785
24 juillet 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

NOTE VERBALE DATEE DU 17 JUILLET 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ESPAGNE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la communication PO 230 SOAF (2-2-5) de celui-ci, en date du 18 mai 1977, relative à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité concernant la question de l'Afrique du Sud. Le représentant permanent de l'Espagne tient à préciser à ce sujet que son pays a interdit les exportations d'armes et de munitions à destination de l'Afrique du Sud, ainsi que la délivrance à celle-ci de licences ayant trait à la fabrication et à l'entretien de matériel militaire.

Le représentant permanent de l'Espagne serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

JUL 25 1978
UN/DA COORDIN